



# CODES : LA VISION

## 1. CAHIER DE REVENDICATIONS

Le Comité de Défense de Saint- Gilles [CODES] défend les intérêts des habitants de Saint-Gilles au niveau de la mobilité, de l'urbanisme, du logement, des services publics, de l'environnement et de la convivialité.

Selon les statuts, l'association vise à améliorer la qualité de vie des Saint-Gillois. Le CODES revendique des services publics forts, bon marché, de qualité et proches des habitants (tant géographiquement que sur le plan de l'accueil). Il lutte contre les dégradations et les effets négatifs de privatisations et /ou d'austérité. Les niches suivantes constituent des priorités :

- 
**Mobilité.** Le CODES revendique un réseau de transports publics mieux développé, et le moins cher possible. Tout en respectant les revendications syndicales du personnel du transport public (concrètement, nos revendications sont adressées au gouvernement ayant la tutelle du transport public – et pas au personnel). Le CODES veille à ce que tous les habitants – *et notamment les citoyens les plus faibles* (par exemple les PMR - *personnes à mobilité réduite*) - puissent utiliser le transport public d'une manière convenable. Il faut diminuer la pression automobile à Bruxelles pour des raisons environnementales, de qualité de vie et pour protéger les usagers faibles (piétons et cyclistes). Sans pour autant prendre les propriétaires de voiture pour cible.
  
- 
**Logement.** Le CODES revendique une augmentation considérable de la disponibilité de logements sociaux et à finalité sociale. À Bruxelles, 50.000 ménages sont sur une liste d'attente pour un logement social. En la matière, le CODES se réfère notamment aux revendications développées au sein du RBDH et d'Inter-Environnement Bruxelles. La gentrification à Saint-Gilles est une réalité. Le discours officiel de « promouvoir la mixité sociale » couvre de fait une réalité par laquelle les loyers augmentent très fort dans la commune.

La conséquence qui en découle est que les habitants *pauvres* sont « chassés » hors de la commune ou s'appauvrissent (en consacrant une plus grande partie de leurs revenus à leur loyer). Avec le CODES, nous avons arrêté les positions spécifiques suivantes :

- En ce qui concerne les grands projets (le déménagement des prisons, la réaffectation du site ECAM, le projet Victor,...) il faut revendiquer la mise sur le marché sur la création significative des logements sociaux ou à finalité sociale.
- Il faut valoriser notre relevé bisannuel de logements inoccupés en mettant la pression sur la commune et la Région pour appliquer des sanctions (dans le but de réinjecter ces logements dans le marché locatif) et/ou les acquérir. Les taxes sur les logements inoccupés devraient être destinées à augmenter l'offre des logements publics – dans le respect d'une mixité sociale.
- Avec notre travail dans les contrats de quartier, il faut veiller à ce que la commune acquière le plus possible de logements à destination publique et à vocation sociale.

### **Urbanisme.**

Nous exigeons une commune à visage humain. Chaque ménage doit pouvoir trouver un logement dans la commune à la hauteur de ses moyens financiers et satisfaisant ses besoins en taille, confort et équipement.

Dans la mesure du possible, le CODES mettra tout en œuvre pour imposer aux promoteurs immobiliers un quota de logements sociaux à toute nouvelle construction de tours ou de grands ensembles.

La lutte contre le vide locatif est une priorité, notamment au-dessus des commerces. Dans le même ordre d'idées, il est inacceptable que de nouveaux bureaux voient le jour alors que sur Saint-Gilles, des milliers de m<sup>2</sup> de bureaux sont vides, parfois depuis de nombreuses années. Le CODES estime que les autorités doivent tout mettre en œuvre pour que les bureaux inoccupés ne le soient plus ou soient transformés en logement.

Le CODES insiste pour que tout soit mis en œuvre pour équiper les infrastructures garantissant à tous de pouvoir vivre et circuler sereinement.

### **Services publics.**

Nous revendiquons des services publics de qualité et au service des gens. Nous luttons contre les conséquences des privatisations (par exemple la suppression des bureaux de poste, l'accessibilité des bâtiments publics à tous, ou encore le maintien de services publics de proximité....).

### **Environnement.**

Les pouvoirs publics doivent garantir un maximum d'espaces verts, maintenir des lieux de rencontre et de repos. Le recours quasi systématique à la minéralisation est une option à éviter au bénéfice d'une plus grande végétalisation. Le maillage vert et bleu doit être une priorité que le CODES s'évertuera à promouvoir.

## **2. INDEPENDANCE ET AUTONOMIE**

Le CODES agit en toute autonomie et indépendance – tant vis-à-vis des partis politiques, que du pouvoir politique, associatif ou autre. Et ceci sur les plans local, régional, voire fédéral.

Le CODES a besoin des subsides. Il faut les chercher auprès toutes les administrations possibles. Mais, cela ne doit jamais empêcher l'association de décider en toute indépendance et de manière autonome lorsqu'elle défend ses points de vue, ses revendications et lorsqu'elle mène ses actions. Il faut veiller à ce que les pouvoirs publics ne nous "instrumentalisent" pas.

Le CODES évaluera à chaque moment et en permanence si l'engagement dans les projets subventionnés ne donne pas lieu à une surcharge de travail qui n'a rien à voir avec sa mission.

Une règle de conduite impérative à l'attention des membres du Conseil d'Administration, de l'Assemblée Générale et de l'Assemblée des Habitants : l'indépendance du CODES n'empêche pas que leurs membres puissent bien entendu avoir, éventuellement, leur propre point de vue et opinion politique. Dans la mesure où un administrateur adhère à un parti

politique ou même exerce un mandat politique, il veillera à ce que ses communications, écrites, orales ou digitales (interviews, flyer, publicité électorale, réseaux sociaux,...), ne souffrent d'aucun doute quant à un lien entre son mandat au Conseil d'Administration et son engagement politique et social. Il appartient au Conseil d'Administration de désigner qui représente l'association.

### **3. VALEURS FONDAMENTALES**

Le CODES prend la diversité et la société multiculturelle comme point de référence. La lutte contre toute forme de discrimination fait partie intégrante de sa mission.

Dans le cas où un membre de l'association émettrait des propos injurieux, calomnieux, racistes, intolérants, ... le Conseil d'Administration et le coordinateur utiliseront dans la mesure du possible une approche pédagogique. En cas de récidive ou de persistance de tels faits, le Conseil d'Administration prendra les mesures qu'il jugera utile.

Le Conseil d'Administration mettra un point d'honneur à intégrer un public représentatif de la diversité saint-gilloise dans l'Assemblée Générale Statutaire [AG] et dans le Conseil d'Administration (qui veillera à compter en son sein, dans la mesure du possible, jeunes, femmes, publics de différentes communautés,...).

Dans les dossiers « sensibles », le CODES consulte d'abord différents acteurs sur le terrain pour former un point de vue équilibré.

Le CODES défend un certain nombre de principes dans le cadre de ses missions. Ces valeurs ne sont pas « figées » mais elles constituent malgré tout un socle solide autour duquel s'articulent les actions.

Ainsi, la dignité humaine, la tolérance, l'accès à l'information, le respect des principes démocratiques et le souci de permettre l'émancipation sociale de tous sont des valeurs fondamentales.

L'association revendique que les pouvoirs publics soient transparents et qu'ils prennent leur tâche d'information des habitants avec le plus grand sérieux. Ils doivent avoir leur mot à dire dans les décisions qui les concernent.

Le CODES doit obtenir des victoires (si petites soient-elles). Cela est possible et nécessaire : cela donne confiance en soi et cela prouve que l'on peut changer des choses si on agit.

### **4. PROCESSUS DE DECISION**

Le Conseil d'Administration est responsable de la gestion du CODES, il veille à ce que le CODES sauvegarde sa mission. Il veille toujours à agrandir et dynamiser l'association, elle il veille à recruter/mobiliser pour l'Assemblée Générale Statutaire [AG] et le Conseil d'Administration, pour qu'il soit assez différencié (communautés, personnes issues des milieux les plus variés, différentes compétences (entre autres : architecture, comptabilité, urbanisme, droit,...))

L'Assemblée des Habitants [AssHab] se prononce sur la priorité des dossiers et décide sur notre point de vue, notre stratégie et notre méthode d'agir. L'assemblée des habitants peut

décider d'ériger un groupe de travail (prison, maisons vides,...). L'assemblée décide sur l'orientation ; ensuite le groupe de travail décide de manière autonome sur le projet, et il soumet son travail à l'Assemblée Générale Statutaire.

## **5. REPRESENTATION**

Le CODES est membre de certaines coupoles. L'association participe à leurs réunions.

Le Conseil d'Administration désigne/confirme les représentants et les porte-parole du CODES. Cela pourra être un membre du Conseil d'Administration, le coordinateur ou un membre de l'Assemblée Générale Statutaire [AG]. Il est primordial que soit soumis au Conseil d'Administration les procès-verbaux et les interventions/point de vues que l'on défend. Le Conseil d'Administration trie les sujets qui seront soumis à l'Assemblée des Habitants [AssHab].

A propos des enquêtes publiques et des commissions de concertation, les employés administratifs veillent à consulter les demandes de permis et à identifier les dossiers qui pourraient avoir une grande incidence pour les saint-gillois. Ils veillent à recueillir un maximum d'information et analysent en équipe les conséquences des permis demandés. Les administrateurs sont informés des dossiers sensibles. Tout dispositif est, dans la mesure du possible, mené avec les habitants (concernés) dans une logique d'éducation permanente et de participation citoyenne à la vie publique.

Le coordinateur ou un membre du Conseil d'Administration sont les porte-paroles auprès de la presse (écrite/radio/télé). Dans la mesure du possible, le représentant de l'association auprès de la presse concerte les « collègues » pour définir les grandes lignes de la position du CODES. Plus tard, rapport est fait au Conseil d'Administration.

Pour ce qui est du blog et du bulletin de liaison : alors qu'il est exclusivement alimenté par le coordinateur, il serait pertinent de constituer une petite équipe de rédaction (coordinateur, membres du Conseil d'Administration, membres de l'Assemblée des Habitants [AssHab]) pour constituer une plus grande base.

## **6. TACTIQUES /METHODES ET STRATEGIES**

Le CODES doit être capable d'utiliser différentes stratégies afin d'obtenir des résultats.

En matière de méthode d'information et de sensibilisation du public, différents outils seront mis en œuvre : les blogs, le bulletin de liaison « Saint-Gilles Midi », les communiqués et les conférences de presse (entre autre).

L'association constituera une banque de donnée et constituera des dossiers : des archives, un centre de documentation, une revue de presse, des blogs.

Pour ce qui est de la mobilisation : le CODES organisera des assemblées d'habitants, des pétitions, actions lorsque cela s'avère nécessaire et pertinent.

Le CODES est un outil lobbyiste, un groupe de pression dont la finalité est de contribuer à améliorer la qualité de vie des saint-gillois (et de toutes celles et ceux qui « font vivre » la commune).

Ainsi seront organisées des rencontres, des interpellations citoyennes (au conseil communal par exemple), des actions, des pétitions, des communiqués de presse, des publications, ...

Chaque outil et moyen d'action étant mis en œuvre après en avoir examiné la pertinence et l'efficacité. Des objectifs opérationnels seront aussi mis en lumière dans l'élaboration des actions. Les actions seront également évaluées régulièrement.

*Saint-Gilles – automne 2014*